



BELGAINMAGE

En 2040, Bruxelles serait une ville moins jeune qu'aujourd'hui.

La baisse de la natalité va-t-elle faciliter l'inscription en première secondaire ?

Selon les projections de l'IBSA, le nombre d'enfants va diminuer dans toutes les communes bruxelloises. On s'attend notamment à une baisse de 12 % d'adolescents de 12 à 17 ans (soit 11 000 élèves en âge de fréquenter le secondaire).

De quoi soulager la phase – délicate – des inscriptions en première secondaire ? Aujourd'hui, ce processus est réglementé en Fédération Wallonie-Bruxelles par le décret Inscription, qui règle l'attribution des places en première secondaire dans les écoles via l'application de critères objectifs, notamment en cas de manque de places disponibles. Depuis 20 ans au moins, un certain nombre d'élèves ne parviennent pas à trouver une place dans l'école de leur choix, quand ils en trouvent une.

Moins de pression sur les écoles "prisées" ?

Une baisse de la natalité à Bruxelles permettrait-elle d'alléger la pression émise sur certaines écoles plus "prisées" ? Oui, répond l'Administration générale de l'enseignement

(AGE). "La possibilité d'inscription dans une école dépend avant tout du nombre de places déclarées et du nombre de demandes reçues par celle-ci. Une diminution de la natalité peut donc alléger la situation d'inscription. D'ailleurs, si la situation reste tendue en Région de Bruxelles-Capitale, on constate une diminution progressive de la tension dans certaines zones depuis deux ans", confirme l'AGE.

Cette "diminution de tension" s'illustrerait par le fait que certaines écoles habituellement complètes pourraient ne plus l'être, ou du moins se retrouver avec une liste d'attente moins importante. L'AGE nuance toutefois : "Même si le taux de natalité diminue, il est impossible d'anticiper le choix des écoles posé par les parents. Si les parents se dirigent vers les mêmes écoles qui ne disposent pas suffisamment de places pour satisfaire la demande, il y aura toujours besoin de départager ces élèves."

Actuellement, il reste 1 125 places disponibles en première secondaire à Bruxelles, pour 651 élèves sur liste d'attente.

Caroline Vandenaabeele

ENFANTS EN ÂGE D'ALLER À L'ÉCOLE (PRIMAIRE ET SECONDAIRE) EN RÉGION BRUXELLOISE

	2025	2030	2040	2045	2050	2070
6-11 ans	91 376	78 644	78 238	79 078	79 39	72 451
12-17 ans	91 671	87 743	70 126	73 834	74 63	69 549
Total	183 047	166 387	148 364	152 912	154 02	142 000

Source : IBSA

IPM GRAPHICS

Le patron a-t-il tué son ouvrier ?

■ Les assises de Bruxelles se penchent dès jeudi sur un dossier atypique.

Un garde-chasse avait donné l'alerte. Le 6 juin 2022, peu avant midi, cet homme circulant en voiture sur la N40 au milieu des bois à Libin avait aperçu sur la chaussée ce qu'il pensait être une carcasse d'animal. Après s'être approché, il a constaté qu'il s'agissait d'un pantalon et d'ossements vraisemblablement humains.

Des fouilles, menées dans les bois aux alentours avec des chiens spécialisés dans la détection de cadavres, ont permis de découvrir d'autres parties du corps. L'absence de nombreuses pièces osseuses était le fait d'une dispersion réalisée par l'intervention d'animaux prédateurs. L'examen du crâne a montré un important traumatisme conséquent provoqué par un objet de nature contondante. Selon l'expert, ces lésions sont vraisemblablement de nature *ante mortem*.

La victime a pu être identifiée grâce à la carte de transports publics Mobib trouvée dans la poche de son pantalon. Adam Walendzik était un ouvrier du bâtiment polonais âgé de 44 ans domicilié à Ganshoren. Son ex-compagne, avec qui il était en contact téléphonique quasi quotidien, avait signalé sa disparition à la police le 28 février 2022. Elle avait expliqué qu'il n'avait plus donné signe de vie depuis deux semaines.

Des analyses de téléphonie

L'analyse du numéro de téléphone d'Adam Walendzik a montré que la dernière activité était une consommation de data le 17 février 2022 vers 7 h 40. Le numéro bornait alors à Hoeilaart. Ce numéro n'a jamais accroché un pylône proche du lieu de la découverte du cadavre en province de Luxembourg.

Sur la base de l'analyse des correspondants téléphoniques d'Adam Walendzik, les enquêteurs ont identifié cinq de ses employeurs potentiels, tous polonais. Ils ont alors effectué des vérifications relatives aux déplacements des véhicules enregistrés au nom de ces personnes et de leurs entreprises entre le 17 février et le 1er mars.

Sur fondant sur les relevés effectués par les caméras ANPR, ils ont pu déterminer qu'une camionnette de la société T.B., pour qui la victime avait travaillé, avait effectué le 18 février un rapide trajet aller-retour vers les Ardennes au départ de la région bruxelloise. À 6 h 58, le véhicule a été filmé sur l'E411 à Namur en direction des Ardennes. À 8 h 26, il est localisé à La Bruyère en direction de Bruxelles.

L'accusé n'a pu donner d'explications convaincantes sur un trajet vers Libin où le corps de la victime a été retrouvé.

L'examen du téléphone du patron de T.B., Tomasz Trocki a montré qu'il a borné près de Libin ce même 18 février 2022. Cet homme aujourd'hui âgé de 57 ans habite en outre à Hoeilaart, non loin du pylône où le téléphone de la victime a borné pour la dernière fois.

Les explications de Tomasz Trocki sur son trajet vers les Ardennes ainsi que son dernier contact avec la victime n'ont pas convaincu. Le juge d'instruction a inculpé Tomasz Trocki de meurtre le 28 juin 2023. Tomasz Trocki, qui est détenu depuis lors, a toujours nié avoir tué Adam Walendzik. Son procès débute jeudi devant la cour d'assises de Bruxelles devant laquelle il sera défendu par M^e Jonathan De Taye et M^e Guillaume Lys.

J. La.